



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultranese

FSL-0119: Matières et objets
dangereux divers9: Matières et objets
dangereux divers.

Danger



SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Sulfate Manganese 150 gr/l
Type de produit : Fertilisant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ROSIER SA
Route de Grandmetz 11a
B-7911 Moustier Belgique-Belgie
Tel: +32 (0)69 87 15 10
www.rosier.eu
E-mail : reach@rosier.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; 48/20/22
Xi; R41
N; R51-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : STOT RE 2) - H373
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie
Tel: +32 (0)69 87 15 10
www.rosier.eu
E-mail : reach@rosier.eu

Ultranese

FSL-011

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger

: SGH05 - GHS08 - GHS09

• Mention d'avertissement

: Danger

• Mention de danger

: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. / 3.2 Substance / Préparation

Substance / Préparation

: Préparation.

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Sulfate de manganèse	: Entre 25 et 35 %	10034-96-5	232-089-9	025-003-00-4	01-2119456624-35-XXXX	Xn: R48/20/22 Xi: R41 N: R51-53 ----- Eye Dam. 1:H318 STOT RE 2:H373 Aquatic Chronic 2:H411

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Repos. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- Contact avec la peau

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

- Contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultraneze

FSL-011

SECTION 4 Premiers secours (suite)

- Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Toux.
- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
- Ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir Rubriques 7, 8, 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultraneze

FSL-011

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

Général

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

: Eviter toute exposition inutile.
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Protéger du gel.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Voir Rubriques 1.1, 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Sulfate de manganèse : TLV© -TWA [mg/m³] : 0,2 (Mn)
Sulfate de manganèse : HTP-värden - 8 H - [mg/m³] : 5

8.2. Contrôles de l'exposition**- Protection respiratoire**

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

- Protection des mains

: Porter des gants.
Type de gants : gants résistants aux produits chimiques (nitrile, chloroprène, butyle ou autres gants adaptés, en accord avec les exigences de EN 374 (temps de passage : 480 min ; épaisseur : 0.6-0.8 mm ; demander conseil au fournisseur de gants)).

- Protection de la peau

: Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Etat physique à 20 °C**

: Liquide.

Couleur

: Rose.

Odeur

: Léger (léger).

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible.

pH

: 2.5

Point de fusion [°C]

: Non applicable (liquide aqueux).

Point d'ébullition [°C]

: Aucune donnée disponible.

Point d'éclair [°C]

: Non applicable. / Aucune donnée disponible.

Taux d'évaporation

: Non applicable. / Aucune donnée disponible.

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultraneze

FSL-011

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Inflammabilité	: Non applicable (liquide non inflammable).
Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	: N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.
Pression de vapeur	: Non applicable. / Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	: Non applicable. / Aucune donnée disponible.
Densité	: 1.37
Solubilité dans l'eau	: Complètement soluble.
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable (liquide non inflammable).
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Viscosité	: Non applicable.
Propriétés explosives	: N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.
9.2. Autres informations	
Autres informations	: Non comburant selon les critères CE.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Voir 10.2.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité et réactivité : Produit stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultraneze

FSL-011

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

- Information relative aux effets écologiques** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l]** : Aucune donnée disponible.
- 12.2. Persistance et dégradabilité** : Aucune donnée disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol** : Aucune donnée disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB** : Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.
- 12.6. Autres effets néfastes**
- Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de manganèse)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



: 9

14.4. Groupe d'emballage

: III

14.5. Dangers pour l'environnement

: Yes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.
En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 7

Edition révisée n° : 7

Date : 17 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 10 / 4 / 2014

Ultraneze

FSL-011

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.

Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.

Informez les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données

: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (EU) 453/2010 (REACH Annexe II).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu